



Communauté de Communes
Mer & Terres d'Opale

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU JEUDI 09 DECEMBRE 2010

L'AN DEUX MILLE DIX, le Jeudi 09 Décembre à 20 h 00, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Mer et Terres d'Opale », dûment convoqué le 1^{er} Décembre 2010, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville du Touquet, sous la présidence de Monsieur Daniel FASQUELLE, Président de la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

ETAIENT PRESENTS : M. Daniel FASQUELLE – M. Jean-François RAPIN - M. Jean-Claude BAHEUX – M. Walter KAHN - Mme Geneviève MARGUERITTE – M. Jean-Claude POURTAU– M. Jean-Claude DESCHARLES (à partir de 20 h15) – M. Bertrand LEFEBVRE - M. Francis BEURAIN – M. Jean LIEBAERT - M. Michel GOBERT (à partir de 20 h15) – M. Jean-Luc BASTIEN – Mme Martine LEFRANC – M. Jean-Marc HUGUET – M. Francis DUCHAN – M. Denis CALOIN – M. Alain SALOMON - M. Laurent SAGNIER (à partir de 20 h15) - M. Laurent LEFEBVRE – M. Gérard DESCHRYVER – Mme Lilyane LUSSIGNOL- M. Yves MARTEL – M. Michel HESDIN – Mme Evelyne LENGLET - M. Eric LEMAY.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Mme Francine DEUXVILLE est représentée par Mme Josette NEMPONT - Monsieur Philippe HAGNERE est représenté par Madame Marie-Joseph BETTE - Monsieur Michel SAUVAGE est représenté par Monsieur Emile CREPIN – Monsieur David MOCRETTE donne pouvoir à Monsieur Jean FIEVET.

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Jacques JUPIN donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc HUGUET – Monsieur André CZEKALSKI donne pouvoir à Monsieur Walter KAHN

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Philippe GUILLOY – M. Didier LECERF- Mme Anne CHOTEAU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent SAGNIER

Nombre de titulaires en exercice :	35
Nombre de membres titulaires présents :	22 (jusque 20h15), 25 (après 20 H 15)
Nombre de membres représentés par un suppléant :	4
Nombre de membres ayant donné un pouvoir :	2
Nombre de votants :	31
Quorum :	18

Ordre du jour de la séance du Conseil communautaire du 09 décembre 2010

Communications du Président.

Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 16 septembre 2010.

I. Gestion Durable des Déchets Ménagers

- 1 Autorisation de signature du marché de traitement des déchets végétaux
- 2 Autorisation de signature du nouveau contrat Barème E avec Eco-Emballage
- 3 Autorisation de signature d'avenant au contrat de reprise de l'acier et de l'aluminium issus de la collecte sélective (contrat conclu avec SITA)
- 4 Avenant au contrat avec PAPREC pour la reprise des plastiques issus de la collecte sélective
- 5 Acquisition complémentaire à la ville d'Etaples d'un terrain situé Zone Artisanale

II. Développement économique

- 6 Autorisation de signature de marché d'exploitation de chauffage de la piscine d'Etaples
- 7 Engagement annuel sur le versement de l'aide financière au PLIE au titre de l'année 2011.

III. Aménagement de l'espace

- 8 Avenant n°1 au marché d'aménagement touristique de l'espace dunaire de Merlimont relatif à la prolongation des délais d'exécution
- 9 Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de deux aires d'accueil des gens du voyage sur les communes de Cucq et le Touquet : autorisation de signature du protocole transactionnel
- 10 Convention avec le Syndicat des Eaux de Beutin pour des travaux de renforcement incendie sur la commune de Maresville - liaison nouveau forage de Brexent Enocq et Maresville

IV. Services à la Population

- 11 Renouvellement de la convention avec la CAF pour le financement du Relais Assistantes Maternelles et du contrat Enfance Jeunesse
- 12 Fourrière animale : annulation de la délibération du 08 avril 2010 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes pour le ramassage des animaux errants
- 13 Achat d'un spectacle supplémentaire aux « Malins Plaisirs »

V. Protection, mise en valeur de l'Environnement

- 14 Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat des Eaux de Widehem pour la réalisation d'une procédure de DUP dans le cadre d'une opération de travaux d'assainissement des eaux usées et d'assainissement pluvial sur le territoire de Lefaux
- 15 Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Frencq pour une opération de travaux d'assainissement d'eaux pluviales et de borduration sur le territoire de Frencq

VI. Finances

- 16 Dissolution du SIABVC : reprise d'un second contrat de prêt

VII. Technologies de l'information et de la communication

- 17 Convention avec France Télécom pour la mise à disposition des infrastructures NRA ZO : autorisation de signature

VIII. Ressources Humaines

Modification du tableau des effectifs :

- 18 Annulation de la délibération du 16 septembre 2010 créant le poste de directeur opérationnel
- 19 Création de deux emplois d'agent des services techniques
- 20 Création d'un emploi d'éducateur des activités physiques et sportives et fixation du tarif de l'école de natation
- 21 Création d'un emploi de conseiller juridique.

Informations sur les décisions du Président prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

- **Décision n° 197** relative à la souscription d'un avenant au contrat d'assurance multirisque n°112289858 – adjonction des bâtiments de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Etaples pour une cotisation annuelle supplémentaire de 285 €.
- **Décision n° 198** relative à la défense de la CCMTO par le cabinet LANDOT et associés dans le dossier IKOS/CCMTO de 2006 – fixation de la rémunération du cabinet d'avocats à 538,20 €
- **Décision n° 199** relative à la passation avec la société Lignier SAS pour un montant de 4 140,91 € HT d'un marché de travaux relatif à la création d'une porte sur un bâtiment existant au Centre Nautique de la Canche dans lequel sera stocké une remorque citerne utilisée par les services communautaires.
- **Décision n° 200** relative à l'attribution d'un marché d'étude des réseaux et exutoires d'eaux pluviales des communes de Cucq, Etaples s/Mer, Le Touquet, Merlimont à la société V2r Ingénierie pour un montant de 79 375 € HT. Cette étude a pour objet de déterminer le fonctionnement des réseaux eaux pluviales des communes d'Etaples sur Mer, Cucq, Le Touquet et Merlimont, leurs incidences sur le milieu et de proposer des solutions d'aménagement qui privilégient les techniques alternatives.
Le résultat attendu du présent marché est de proposer les dispositions à intégrer dans les PLU ou POS communaux concernant les modalités de gestion des eaux pluviales
- **Décision n° 201** relative à l'attribution à la SARL Daniel HIVART et Fils d'un marché de travaux de ferronnerie à la déchetterie intercommunale de Camiers pour un montant de 13 870,20 € HT.
- **Décision n° 202** relative à l'attribution à la SAS Lignier d'un marché de travaux de maçonnerie à la déchetterie intercommunale de Camiers pour un montant de 10 937,19 € HT.
- **Décision n° 203** relative à l'attribution à l'association Canche Secourisme Evènement d'une prestation de formation « Sauveteur Secouriste du Travail » dispensée auprès du personnel de la CCMTO pour un montant de 5 370 € TTC correspondant à 4 sessions (2 au siège de la CCMTO, 1 au CNC I à la piscine).
- **Décision n° 204** relative à l'attribution d'un marché d'étude sur l'aménagement du Pôle d'échanges d'Etaples sur mer au groupement AGORA (mandataire) et Atelier Aline Lecoeur pour un montant de 43 785 € HT.
La mission a pour objet l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal situé sur la commune d'Etaples-sur-mer. Cette réflexion globale doit prendre en compte la place de la gare d'Etaples-sur-mer au sein du tissu urbain de la ville avec les liaisons piétonnes indispensables, mais également la place des transports en commun existants et futurs. Les liaisons avec les communes périphériques proches devront favoriser les déplacements doux conformément aux objectifs des lois Grenelles 1 et 2. L'objet de l'étude concerne également les échanges avec les communes environnantes et l'impact des déplacements motorisés sur le quartier de la gare, cela au travers de l'analyse des différents profils d'utilisateur du pôle gare : depuis les communes urbaines, les communes rurales et bien entendu les stations touristiques littorales.
La finalité de l'étude est donc la réorganisation du site de la gare d'Etaples et de sa place dans la ville en prenant en compte ses nouvelles fonctions de pôle d'échange.

Le développement d'une interface vivante entre le quartier de la gare enclavé, le centre historique et les autres quartiers périphériques, avec une prise en compte des utilisateurs venant des communes périphériques rurales et urbaines.

- **Décision n° 205** relative à l'annulation de la décision 200 pour erreur de frappe au niveau du montant du marché d'étude des exutoires eaux pluviales et la rectification que le montant du marché attribué à la Société V2r Ingénierie pour un montant de 89 375 € HT.
- **Décision n°206** relative à la passation d'un avenant n°2 au contrat de prestation de nettoyage des locaux de la CCMTO (MAPA 2007/21) conclu à la société DECA France Nord II, avenant ayant pour objet de prolonger la mission jusqu'au 1^{er} décembre 2010 dans la limite maximale de 2400 €.
- **Décision n°207** relative à l'attribution d'un marché de fourniture et pose d'un cache conteneurs et d'une clôture à la société Caudevel pour un montant de 7 500,00 € HT.
- **Décision n°208** relative à l'attribution d'un marché de travaux d'entretien des ouvrages de lutte contre les inondations sur les communes de Frencq, Longvilliers, Maresville, Tubersent Courteville, Cormont à l'entreprise BOULARD T.P . pour un montant de 20 894 € HT.
Le marché a été notifié le 18 novembre 2010 Les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) ont été envoyées aux concessionnaires de réseaux le 23 novembre. Les travaux doivent démarrer les 9 ou 10 décembre.
- **Décision n°209** relative à la souscription d'un avenant au contrat d'assurance multirisque n°112289858 pour l'adjonction d'armoires ADSL sur les communes de Cucq, St Josse, Brexent, Etaples sur mer et Widehem pour une cotisation annuelle de 1 196 € HT.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2010 :

Procès-verbal adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Laurent LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance et accepte de remplir ses fonctions.

I. Gestion durable des déchets

1) Autorisation de signature du marché de traitement des déchets végétaux

Le marché de traitement des déchets verts confié depuis 2007 à la société Agriopale arrive à échéance le 1^{er} février 2011. Le marché a été relancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen. Il concerne le traitement des déchets végétaux provenant de déchèteries communautaires, de la collecte en porte à porte et des services techniques des communes membres.

Le traitement des déchets végétaux comprend les prestations suivantes :

1. La pesée et la prise en charge des déchets végétaux ;
2. Le traitement et la valorisation des déchets végétaux selon le(s) mode(s) de traitement proposé(s) par le Titulaire et agréé(s) par la Collectivité.
3. Le transport et le traitement des déchets non valorisables vers le(s) centre(s) proposé(s) par le Titulaire et agréé(s) par la Collectivité.

Le marché sera conclu pour une durée de 3 ans fermes à compter du 1^{er} mars 2011. Il pourra être reconduit deux fois expressément par période d'un an sans toutefois pouvoir excéder une durée de 5 ans.

La remise des offres a été fixée au 20 décembre 2010. La commission d'appel d'offres se réunira le 22 décembre pour l'enregistrement du contenu des offres, puis le 7 janvier afin d'attribuer le marché.

Résultat du vote :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Président à signer le marché et à inscrire les crédits nécessaires au règlement de ces prestations sur le budget des exercices suivants.

2) Autorisation de signature du nouveau contrat Barème E avec Eco-Emballage

La Collectivité a signé un contrat « barème D » avec Eco-Emballages qui a pris effet le 01/01/2005 et qui arrivera à échéance le 31 décembre prochain. Désormais, un nouveau contrat (barème E) est actuellement en cours d'élaboration dans le cadre de l'agrément d'Eco-Emballage et s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2011.

Dans l'attente de la proposition de contrat et afin d'éviter un vide juridique au-delà du 31 décembre 2010, il est souhaitable de délibérer de manière à autoriser le Président à signer le nouveau contrat Barème E.

Résultat du vote :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorise le Président à signer le nouveau contrat Barème E avec Eco-Emballage.

3) Autorisation de signature de l'avenant au contrat de reprise de l'acier et de l'aluminium issus de la collecte sélective (contrat conclu avec SITA)

Les délais liés à la préparation des prochains agréments et à la signature des nouveaux contrats entre les Sociétés Agréées et les Collectivités font que les règles complètes de la filière des emballages ménagers ne seront probablement connues qu'à la fin de l'année et qu'elles seront mises en place progressivement à partir du 1^{er} janvier 2011.

Afin d'assurer la continuité de reprise des matériaux dans les meilleures conditions pour la Collectivité dont le contrat barème D arrive à échéance le 31 décembre 2010, les modalités transitoires de reprise suivantes ont été établies en accord avec les Sociétés Agréées :

- La FNADE (fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement) accepte de prolonger ses engagements pris avec Eco-Emballages dans le cahier des clauses signé en 2004 jusqu'à la signature des prochains contrats barèmes E et au plus tard jusqu'au 30 juin 2011.
- SITA France accepte de prolonger ses engagements pris avec la FNADE dans le contrat opérateur signé en 2005 jusqu'à la signature des prochains contrats Barème E et au plus tard jusqu'au 30 juin 2011.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorisent Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation du contrat de reprise des emballages « acier et aluminium » issus de la collecte sélective conclu avec la Société SITA.

4) Avenant au contrat de reprise des plastiques issus de la collecte sélective

Dans l'attente de nouvel agrément d'Eco-Emballages (barème D), il est proposé de signer un avenant ayant pour but de prolonger de 6 mois la durée du contrat de reprise des plastiques issus de la collecte sélective par PAPREC RESEAU (échéance fixée au 30 juin 2011).

Résultat du vote :

Vu l'avis favorable des Membres du Bureau réunis le 25 novembre dernier, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer l'avenant de prolongation du contrat de reprise des plastiques issus de la collecte sélective par PAPREC RESEAU.

5) Acquisition complémentaire à la ville d'Etaples d'un terrain situé Zone artisanale

Le 09 septembre dernier, le Bureau communautaire a émis un avis favorable à l'acquisition à la ville d'Etaples d'un terrain de 5000 m² situé route de Fromessent, référencé ZB 158 p, destiné à l'implantation de la future déchèterie. Le prix de cession, sous réserve de la superficie réelle du terrain, était évalué à 143 500 €. Cet achat a été approuvé par le Conseil communautaire lors de sa séance du 16 septembre 2010.

Lors de la réunion du Bureau communautaire, un accord de principe avait également été donné pour l'acquisition d'un terrain situé dans la continuité du premier dans la mesure où l'acquéreur potentiel de cette parcelle ne donnerait pas suite. Ce terrain permettrait à la CCMTO de disposer d'un site de stockage et d'entreposage de son matériel, ce qui en faciliterait la gestion.

M. le Maire d'Etaples ayant confirmé sa proposition de vente à la CCMTO, et le bornage de la parcelle ayant été réalisé, il est proposé d'acquérir pour partie les parcelles cadastrées ZB 158 (A) et ZB 140 (F) : ZB 158 pour 8424 m² et ZB 140 pour 1628 m².

Le prix d'acquisition est de 288 512,50 € pour les deux terrains représentant une superficie totale de 10 052 m², prix basé sur l'estimation des Domaines à 28,702 € le mètre carré).

Résultat du vote :

Vu l'avis favorable émis par le Bureau le 25 novembre 2010, les membres du Conseil Communautaire sont favorables à l'acquisition de 10 052 m² supplémentaires de terrain situé à proximité du site de la déchèterie zone artisanale. Le coût total d'acquisition des 2 parcelles s'élève à 288 512,50 €. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2011.

II Action de développement économique

6) Autorisation de signature du marché d'exploitation de chauffage de la piscine d'Étaples

Le marché de maintenance des installations thermiques et de traitement de l'eau de la piscine actuellement confié à la société IDEX (transfert du contrat de la ville d'Étaples) arrive à échéance le 31 décembre 2010.

Un marché de prestations de service a été lancé sous la forme d'un appel d'offres ouvert européen. La réception des offres a été fixée au vendredi 19 novembre 2010.

Le marché concerne l'exploitation, la gestion et la garantie totale des installations de chauffage, de traitement d'air, de production d'eau chaude sanitaire, de traitement des eaux et d'analyse légionellose avec intéressement aux économies d'énergie. Le marché présente une option relative à la fourniture de chaleur suivant un marché comptage avec intéressement aux économies d'énergies.

La ou les entreprise(s) retenue(s) se verront confier les prestations suivantes :

- ✓ La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien courant des installations thermiques et de traitement d'air (Poste P2)
- ✓ La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien courant des installations de production d'E.C.S (Poste P2)
- ✓ La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien courant des installations de traitement d'eau (Poste P2).
- ✓ La prestation forfaitaire de conduite et d'entretien courant des installations de distribution de chauffage, de traitement d'air et d'eau chaude sanitaire (Poste P2) ;
- ✓ La prestation forfaitaire de garantie totale de l'ensemble des équipements techniques à la charge du TITULAIRE selon les limites de prestations définies au C.C.T.P avec clause de répartition en fin de contrat (Poste P3) ;
- ✓ Le suivi des visites réglementaires des installations techniques confiées.
- ✓ La fourniture de d'acide, de chlore et autres produits nécessaire au traitement de l'eau de bassin sous forme de prestation forfaitaire réactualisée chaque année en fonction du nombre de baigneurs constaté (poste P9/1).

En option :

- ✓ La fourniture de chaleur pour une prestation de type marché comptage avec intéressement aux économies d'énergies (poste P1).
- ✓ La fourniture unitaire de m³ d'eau réchauffée à usage sanitaire (poste P1/2)
- ✓

Le montant prévisionnel du marché de base est de 320 000€ HT.

Le montant prévisionnel du marché avec option est de 604 800 € HT (réajustement du montant communiqué à la commission d'appel d'offres)

Le marché sera conclu pour une durée de 5 ans fermes. Il est reconductible trois fois pour une période de 1 an. La commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des offres le 23 novembre et se réunira à nouveau le 10 décembre 2010 afin d'attribuer le marché.

Résultat du vote :

Le Bureau réuni le 25 novembre 2010 ayant donné un avis favorable, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise attributaire qui sera désigné par la Commission d'appel d'offres. Les crédits nécessaires au paiement de ces prestations seront inscrits aux budget 2011 et suivants.

7) Engagement annuel sur le versement de l'aide financière au PLIE au titre de l'année 2011

Depuis 2006, la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale soutient financièrement l'action de l'Association Ruralité Insertion en faveur des demandeurs d'emploi en précarité.

Une convention a été signée le 3 novembre 2009 entre la CCMTO et l'association. Elle définit les conditions de versement de la subvention octroyée par la CCMTO.

Comme chaque année, l'association Ruralité Insertion sollicite l'engagement financier annuel de la CCMTO, engagement qu'elle joint à l'appui de son dossier de demande de fonds FSE.

Aussi, il est demandé aux membres du Bureau de valider, dès à présent, la participation 2011 à l'association Ruralité Insertion, qui s'élève à 39.333 €.

Résultat du Vote :

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire confirme l'engagement financier de la CCMTO à hauteur de 39 333 € au titre de l'année 2011. Les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

III. Aménagement de l'espace

8) Avenant n°1 au marché d'aménagement touristique de l'espace dunaire de Merlimont relatif à la prolongation des délais d'exécution

Un marché de travaux relatif à l'aménagement d'un sentier dans l'espace dunaire de Merlimont a été confié à la société Bois et Loisirs le 4 décembre 2009. Le marché initial prévoyait un délai d'exécution de 6 mois.

Cependant, entre la conception et la réalisation des travaux, la dynamique dunaire ne s'est pas interrompue et a provoqué des mouvements de sable qu'il a fallu gérer par des travaux complémentaires. L'ensemble des travaux complémentaires a été réalisé par la société Bois et Loisirs sans contrepartie financière.

Les travaux ne sont à ce jour pas terminés alors que les délais d'exécution sont dépassés depuis le 7 septembre 2010.

Afin de permettre la poursuite des prestations, il convient de prolonger de 8 mois la durée du marché dans la mesure où des plantations prévues au marché ne pourront être réalisées qu'en février-mars 2011 (en fonction des conditions climatiques) et qu'un caillebotis doit être installé pour les vacances de Pâques.

Résultat du Vote :

Les membres du Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, autorisent la signature de l'avenant prolongeant de 8 mois le marché passé avec Bois et Loisirs.

9) Marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de deux aires d'accueil des gens du voyage sur les communes de Cucq et le Touquet : autorisation de signature du protocole transactionnel

La CCMTO est tenue d'aménager deux aires d'accueil long séjour sur les communes de Le Touquet (35 places) et Cucq (40 places). Un marché de maîtrise d'œuvre a été conclu à cet effet en 2006 avec le groupement constitué de Dumon Architecte et de la SARL REAL INFRA.

Cependant, au fur et à mesure de l'avancement du projet, des événements sont intervenus tels que récemment :

- le terrain proposé par la commune du Touquet fait l'objet de mesures (déclassement auprès de l'Aviation Civile et révision du PLU pour adapter le zonage) qui ne le rendront pas disponible pour un aménagement définitif avant 2 ans.
- Le terrain pressenti par la commune de Cucq est abandonné au regard de contraintes réglementaires, techniques et financières.

De ce fait, et en l'absence de maîtrise foncière des terrains, il est apparu nécessaire de remettre à plat le contrat de maîtrise d'œuvre passé en 2006 avec le groupement de maîtrise d'œuvre et d'envisager une sortie amiable à ce marché dont les éléments essentiels ont beaucoup évolué depuis 2006, ce qui implique une nouvelle mise en concurrence.

Une négociation s'est déroulée avec Monsieur DUMON le 09 novembre dernier sur la base des clauses de révision et de résiliation figurant dans le marché.

Les parties ont donc convenu de résilier le marché en cours aux conditions ci annexées.

La Collectivité doit verser au groupement une somme globale de 43 979,27 € décomposée comme suit :

- prestations déjà réalisées :
 - 13 076,08 € HT pour Real Infra (dont 4930,43 € HT ont déjà été réglés)

- 27 047,27 € HT pour Dumon (dont 10 674,06 € HT ont déjà été réglés)

- indemnisation des prestations non réalisées : 3 022,73 € HT à verser à Infra et 833,19 € HT à verser à Dumon

Résultat du Vote :

Vu l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire autorise le Président à signer le protocole transactionnel avec le groupement DUMON Architecte et la SARL REAL INFRA.

10) Convention avec le Syndicat d'Eaux de Beutin pour des travaux de renforcement incendie sur la commune de Maresville – liaison Nouveau forage de Brexent Enocq et Maresville

Par arrêté préfectoral du 29 décembre 1999 et les statuts annexés portant création de la CCMTO, le conseil de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale a approuvé l'exercice de la compétence renforcement incendie.

Par délibération en date du 06 avril 2010, le Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de la Région de Beutin, SIADEPRB, compétent en adduction et distribution d'eau potable, a accepté l'habilitation à assurer, par maîtrise d'ouvrage déléguée, la réalisation de travaux et l'entretien des ouvrages de dispositif de lutte contre l'incendie pour le compte de ses communes membres.

Le SIADEPRB a entrepris des travaux de renforcement de la défense incendie sur les communes membres de la CCMTO, notamment la commune de Maresville. Les travaux consistent en la fourniture et la pose d'une canalisation fonte diamètre 150 mm, la fourniture et la pose d'1 poteau d'incendie diamètre 100 mm et les opérations de raccordement aux réseaux existants, propriétés du SIADEPRB.

L'opération des travaux prévue sur le territoire de Maresville est estimée à 245 000 € HT. La participation financière de la Communauté de Communes serait de 80 350 € HT (32,80 % du coût total), sous réserve des résultats des marchés passés.

Conformément aux dispositions de la loi MOP du 12 juillet 1985, et dans la mesure où l'opération de travaux concerne deux maître d'ouvrage, une convention doit être conclue pour déterminer les modalités de la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de renforcement de dispositif de lutte contre l'incendie sur la commune de Maresville liaison nouveau forage RD146 Renforcement 6me opération.

Résultat du Vote :

Vu l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire autorise la signature de la convention déléguant au Syndicat des eaux de Beutin la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement incendie sur la commune de Maresville –liaison Nouveau forage de Brexent-Enocq et Maresville. Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2010.

III Services à la population

11) Renouvellement de la convention avec la CAF pour le financement du Relais Assistantes Maternelles et du Contrat Enfance Jeunesse

Le Relais Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes « Mer et Terres d'Opale » existe depuis 5 ans. Il répond au besoin de la population intercommunale en matière d'information et d'animation dans le cadre de l'accueil individuel chez un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e). Ce service s'adresse autant au parent « particulier employeur » qu'à l'assistant(e) maternel(le) agréé(e) « salarié accueillant l'enfant ».

Le Relais travaille avec les élus locaux et leurs services, les partenaires sociaux (CAF, MDS et MAJE du Conseil Général) et les acteurs associatifs.

Le RAM est un repère dans le champ de l'accueil, chez un(e) assistant(e) maternel(le).

- L'agrément du projet RAM

Les missions des RAM sont définies par la circulaire CNAF n°2001-213 selon 4 axes principaux :

- a) *Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux*
- b) *Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément*
- c) *Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel*
- d) *Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants*

Elles sont mises en œuvre par le biais d'objectifs que se fixe le RAM de la CCMTO et qui sont formalisés dans l'agrément délivré par les services de la CAF.

L'agrément en cours arrive à échéance au 31 décembre 2010 et doit être renouvelé. Ce renouvellement entre dans le cadre de la Convention d'Objectifs et de Financement, signée par la CCMTO et la CAF de Calais. Elle précise les modalités d'intervention et de versement de la Prestation de Service.

- Le Contrat Enfance Jeunesse

En outre, - sur le plan de sa politique Petite Enfance - la CCMTO avait également signé en 2005 un Contrat Enfance Jeunesse, renouvelé en 2008 par le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ); ce qui a permis l'obtention d'une Prestation de Service Bonifiée.

De même que pour l'agrément R.A.M., le CEJ est à renouvelé ; et cela, à compter de l'année en cours.

Résultat du Vote :

Compte tenu de l'avis favorable du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire autorise la signature de la convention avec la CAF pour le financement du Relais Assistantes Maternelles et du Contrat Enfance Jeunesse.

12) Fourrière animale : annulation de la délibération du 8 avril 2010 relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée aux communes pour le ramassage des animaux errants

Par délibération en date du 08 avril 2010 les membres du conseil communautaire ont approuvé l'exercice de la compétence « gestion du ramassage des animaux errants » par délégation de maîtrise d'ouvrage aux communes membres de la CCMTO.

Par courrier en dates des 26 août et 04 octobre 2010, Madame la Sous-préfète de Montreuil s/mer émet un avis défavorable à cette délibération pour motif que les dispositions de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, ne s'applique qu'aux infrastructures et équipements industriels, et ne sauraient concerner « la gestion du ramassage des animaux errants ».

Dès lors, les services de l'Etat demandent l'annulation de la délibération du 08 avril 2010, et, dans le même temps, le positionnement de la Communauté de Communes sur la compétence « gestion des animaux errants ».

Résultat du Vote :

Le Conseil Communautaire se réfère à l'avis des membres du Bureau réunis le 25 novembre dernier :

- *Retrait de la délibération du 08/04/2010 déléguant la maîtrise d'ouvrage aux communes pour le ramassage des animaux errants*
- *Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'un service communautaire de ramassage des animaux errants en partenariat avec la SPA pour définir les modalités d'organisation de ce service.*

13) Achat d'un spectacle supplémentaire aux « Malins Plaisirs »

Par délibération en date du 09 juillet 2010, la CCMTO a validé l'achat de 2 représentations du spectacle : « Cabaret Marivaux ou Arlequin poli par l'amour », à destination des élèves des classes de CM2 de la communauté de communes. Le Bureau du 9 septembre a proposé d'étendre la diffusion de cette représentation à l'ensemble des classes de l'école publique de la CCMTO. Compte tenu du nombre important d'élèves concernés par ce projet, il semble nécessaire de programmer une troisième représentation du spectacle, qui aurait lieu à Etaples s/mer, salle de la Corderie.

Le calendrier retenu serait alors le suivant :

- 1ère représentation : lundi 22 novembre à 10h30 – Maison du Temps Libre à Stella
- 2ème représentation : lundi 22 novembre à 14 h30 – Maison du Temps Libre à Stella
- 3ème représentation : mardi 30 novembre à 10h30 – La Corderie à Etaples s/mer

Le prix de vente de cette représentation supplémentaire est de 2.180,09 € HT.

Résultat du vote :

A l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Communautaire confirment l'achat d'une 3^{ème} représentation à destination des scolaires du territoire.

IV Protection et mise en valeur de l'environnement

14) Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée (convention de mandat) au syndicat des eaux de Widehem pour la réalisation d'une procédure de DUP dans le cadre d'une opération de travaux d'assainissement des eaux usées et d'assainissement pluvial sur le territoire de Lefaux

La Communauté de Communes et le Syndicat des eaux de Widehem sont, chacun pour ce qui le concerne, maîtres d'ouvrage dans le cadre d'une opération de travaux sur une parcelle cadastrée ZC n°20 sur le territoire de Lefaux. Le Syndicat des eaux de Widehem est compétent pour la réalisation d'une station d'épuration et la CCMTO compétente pour y réaliser un bassin de décantation.

La maîtrise foncière des terrains doit passer par une procédure de déclaration d'utilité publique, compte tenu de l'échec des négociations amiables.

Il est proposé de confier au Syndicat des eaux de Widehem par délégation le soin d'élaborer et mettre en œuvre les procédures de DUP et d'enquête parcellaire jusqu'à ce que les maîtres d'ouvrage aient obtenu la maîtrise foncière des terrains.

Suivant la clé de répartition retenue, le coût de la procédure de DUP, évalué globalement à 57 446,36 € HT, est réparti à hauteur de 31 320,87 € HT pour la CCMTO et 26 125,49 € HT pour le Syndicat des eaux de Widehem.

Résultat du Vote :

Le Conseil communautaire approuve la signature de la convention de mandat, dont le projet a été communiqué à l'ensemble des délégués

15) Convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Frencq pour une opération de travaux d'assainissement des eaux pluviales et de borduration sur le territoire de Frencq

La commune de Frencq est maître d'ouvrage d'une opération de travaux de réfection de chaussée, borduration, trottoirs rue du Witrepin.

Dans le cadre de cette opération, des travaux d'assainissement des eaux pluviales doivent être réalisés, compétence de la Communauté de Communes Mer et Terres d'Opale.

Conformément aux dispositions de la loi MOP du 12 juillet 1985, et dans la mesure où l'opération de travaux concerne deux maîtres d'ouvrage, une convention doit être conclue pour déterminer les modalités de la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération de travaux.

Le montant total des travaux est estimé à 629 170,38 € répartis à hauteur de 304 712,46 € pour la CCMTO et 324 457,92 € pour la commune de Frencq.

Résultat du Vote :

*Vu l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire autorise la signature de la convention déléguant à la commune de Frencq la maîtrise d'ouvrage de cette opération. (convention qui a été communiquée à l'ensemble des délégués communautaires).
Les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2010.*

VII. FINANCES

16) Dissolution du SIABVC : reprise d'un second contrat de prêt

La dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Basse Vallée de la Canche a été prononcée le 1^{er} Juillet 2008.

Par délibération en date du 12 juin 2007, le conseil communautaire a approuvé la reprise d'une partie des compétences et du personnel du syndicat. Le 17 décembre 2009, le transfert d'un emprunt contracté par le SIABVC auprès du Crédit Agricole a été approuvé, pour un capital restant dû de 26 253,06€.

La CCMTO a reçu récemment une demande de prise en charge par le Crédit local de France des annuités restant dues dans le cadre d'un contrat de prêt souscrit par le SIABVC. Le capital restant dû s'élève à 6 257,09€.

Résultat du Vote :

Vu l'avis favorable des Membres du Bureau réunis le 25 novembre dernier, le Conseil Communautaire approuve la reprise de ce contrat de prêt et le paiement des annuités restant dues.

V Technologies de l'information et de la communication

17) Convention avec France Télécom pour la mise à disposition des infrastructures NRA ZO : autorisation de signature

Dans le cadre de la résorption des zones d'ombres sur les sites de Widehem, Brexent-Enocq, Etaples sur mer, Cucq et Saint Josse, la communauté de communes Mer et Terres d'Opale est amenée à signer une convention avec France Telecom pour la mise à disposition des infrastructures nécessaires à la bonne couverture du réseau.

France Télécom s'engage à maintenir les infrastructures en état de fonctionnement pendant toute la durée de la convention, conclue pour une période de 10 ans, renouvelable par égales périodes de 3 ans.

La CCMTO met les terrains et infrastructures à disposition de France Télécom et assure la couverture des risques de destruction et de dommages, ainsi que la responsabilité civile. L'exécution de tous travaux nécessaires à l'installation de nouveaux équipements est à la charge de la CCMTO et sous sa responsabilité.

En contre partie, France Télécom versera à la CCMTO une redevance annuelle de 7 500 € HT.

Résultat du Vote :

Vu l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire autorise la signature de la convention avec France Telecom.

VIII. RESSOURCES HUMAINES

18) Annulation de la délibération du 16 septembre 2010 créant le poste de directeur opérationnel

Pour faire suite aux recours gracieux formés par les autorités préfectorales à l'encontre des différents avenants au contrat de travail de M. Jourd'hui proposés, les élus communautaires ont approuvé la création de l'emploi de direction opérationnelle des services à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2010, emploi à pourvoir par un agent non titulaire rémunéré sur la base du 7^{ème} échelon du grade de directeur territorial (IM 798- IB 985).

Or, un nouveau recours gracieux a été formé contre cette délibération jugée illégale, compte tenu du fait notamment que l'emploi de directeur opérationnel ne fait pas partie du répertoire des métiers de la fonction publique territoriale.

Résultat du Vote :

Vu l'avis favorable des Membres du Bureau réunis le 25 novembre dernier, le Conseil Communautaire valide l'annulation de la délibération du 16 septembre 2010 créant un poste de directeur opérationnel des services.

19) Création de deux emplois d'agent des services techniques

Quelques aménagements vont prochainement être réalisés sur le site de la déchèterie de Merlimont afin de le mettre en conformité avec la réglementation sur le stockage des déchets.
A l'heure actuelle, un agent communal est chargé de gérer le site lors de son ouverture au public.

Dans la perspective de la mise en conformité de ce site, il conviendrait d'en confier la gestion complète à la CCMTO. Les 4 agents actuellement en poste se partagent les missions de livraison et de remplacement des bacs sur le territoire communautaire, ainsi que de gestion de la déchèterie de Camiers.

Pour permettre l'ouverture du site de Merlimont à des amplitudes horaires plus adaptées aux besoins locaux, il est proposé la création d'un emploi supplémentaire d'agent des services techniques au sein du service gestion durable des déchets.

Par ailleurs, il est proposé de créer d'ores et déjà un second emploi qui viendra renforcer l'équipe technique dans la perspective de la mise en service de la déchèterie d'Etaples s/mer.

Résultat du Vote :

Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 4 octobre et du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire approuve la création de 2 emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe : 1 poste à pourvoir au 1^{er} janvier 2011, et 1 poste à pourvoir au cours du premier semestre 2011.

Depuis la rentrée scolaire 2010/2011, la CCMTO, à la demande et en partenariat avec l'Education Nationale, teste pour les élèves de 3^{ème} cycle primaire l'apprentissage de la natation groupé.

Ce fonctionnement se traduit :

- Pour les élèves, par 4 séances d'apprentissage hebdomadaire pendant 3 semaines de classe
- Pour les MNS, par l'intégration au projet pédagogique des enseignants et l'intervention pédagogique au sein des groupes d'élèves.

Ce fonctionnement, en tenant compte des contraintes réglementaires, nécessite la présence de deux MNS par séance (1 en pédagogie et 1 en surveillance). Ceci a conduit la CCMTO à réorganiser les plannings de ses agents.

Cependant, cette réorganisation a des conséquences sur le fonctionnement des autres activités déjà développées par la piscine : aquagym, leçons de natation, ouverture au public, créneaux affectés aux associations. Des ajustements sont nécessaires pour maintenir les services offerts à la population et garantir la qualité du service rendu.

De plus, la CCMTO a constaté une forte demande pour l'apprentissage de la natation et le développement de la nage sportive. Face à ce besoin identifié, il serait intéressant de développer une « école intercommunale de natation » et de mettre en place un partenariat avec les piscines de Montreuil et de Berck.

En résumé, la pérennisation de l'apprentissage de la natation groupé en milieu scolaire, le maintien des activités offertes aux usagers et la création d'une école intercommunale de natation sont subordonnés à la création d'un 4^{ème} poste de MNS.

Résultat du Vote :

Sur le premier point abordé, Vu l'avis favorable de la commission ressources humaines réunie le 4 octobre et du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire approuve la création d'un emploi d'Educateur des Activités Physiques et Sportives à compter du 1^{er} janvier prochain.

20-b) Fixation du tarif de l'école de natation :

Dans le cadre de la mise en place d'une école de natation, il convient de fixer le tarif de cette activité.

Il est proposé de fixer ce tarif à 30 € (tarif comprenant l'entrée piscine et école de natation) pour 5 entrées.

Résultat du Vote :

Sur ce second point, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, approuvent les nouveaux tarifs de l'école de natation applicables dès le 1^{er} janvier 2011. Une réflexion sera menée pour examiner la possibilité de moduler ce tarif en fonction de la situation sociale ou familiale.

2b) Création d'un emploi de conseiller juridique

Dans le cadre de la nouvelle organisation des services, l'agent qui jusqu'à présent était chargé des missions de responsable des affaires juridiques, est affecté à d'autres fonctions.

La majeure partie des missions de responsable des affaires juridiques est consacrée à la préparation et au suivi des marchés publics (dont la rédaction des pièces administratives), la rédaction des actes administratifs (délibérations, décisions, comptes-rendus de réunions de conseil communautaire), le suivi des procédures juridiques, la validation des actes et procédures mises en œuvre par les services communautaires, l'assistance et le conseil juridique aux élus, aux services communautaires et aux communes membres, le suivi des contentieux, la veille juridique...

L'ensemble de ces missions, pour être menées de manière sérieuse et efficace, relève d'un poste de travail à temps complet. Il est difficile d'envisager de les mener de front en même temps que des missions relevant de fonction de coordination des services et de représentation de la Collectivité.

Dans un contexte où la sécurité juridique des actes administratifs est particulièrement aléatoire, il est proposé de créer un poste d'assistant juridique ou « conseiller juridique », de niveau cadre A ou B de la filière administrative.

Résultat du Vote :

Vu les avis favorables de la commission ressources humaines réunie le 4 octobre et du Bureau réuni le 25 novembre 2010, le Conseil communautaire approuve la création, à compter du 1^{er} janvier prochain, d'un emploi de rédacteur ou d'attaché (suivant les résultats de l'appel à candidatures) pour occuper les fonctions de conseiller juridique.

L'Ordre du Jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 h 50 et invite les participants à se retrouver autour du verre de l'amitié.

Le Touquet, le 14 décembre 2010

Le Président



Daniel FASQUELLE